



michel.gosciniak@orange.fr

32ème RAID 59 Du 6 au 8 novembre 2020

Cette randonnée vous est proposée pendant la période de COVID-19, le règlement en vigueur à ces dates doit être impérativement respecté sous peine d'exclusion sans remboursement.

Le lycée de Chauny souhaite nous accueillir, nous sommes à l'écoute des mesures qui vont nous être dictées. Il sera impératif de les respecter bien évidemment.

Nous vous demandons de renvoyer votre inscription complète svp et le plus vite possible. Aucun rassemblement n'est prévu par l'organisateur en dehors du lycée.

Le stationnement des véhicules est impérativement à respecter selon les consignes données par le lycée.

Accueil: le vendredi 6 novembre 2020 à partir de 19h au Lycée agricole Robert Schuman, route d'Ugny à Chauny, en chambre de deux ou quatre personnes, **prévoir chaussons, duvets et oreillers.**

Vendredi soir: accueil avec Le RAID'APÉRO chaque participant apporte une boisson ou des amuses-bouches, afin de partager un apéritif convivial avant un buffet froid au réfectoire du lycée, nuit au lycée.

Le samedi 7 novembre, petit déjeuner campagnard à partir de 7h30, puis départ à 9h pour une randonnée, repas en commun le midi au Lycée de Chauny, parcours l'après midi, souper et nuit au lycée de Chauny.

Le dimanche 8 novembre, petit déjeuner campagnard à partir de 7h30, puis départ à 9h pour une autre région, le repas au lycée de Chauny, vers 13h, parcours l'après midi qui terminera cette 32ème randonnée.

Cela nous permettra de vous emmener dans 4 régions différentes.

L'équipe d'organisation vous donne rendez vous en espérant que nous puissions vous recevoir.

Le siège du club est au 448 rue de la rosière 59147 HERRIN

Tél: 06 45 272 372

adresse e-mail : michel.gosciniak@orange.fr



REGLEMENT GENERAL DE LA RANDONNEE 2020

Chaque concurrent sera tenu de rendre le livre de route à l'issue de chaque parcours, ceci libérant votre caution. L'itinéraire passe sur le territoire des communes sur des voies ouvertes à la circulation. Les chemins privés ou rues "Défense d'entrer" ne peuvent être empruntés, sauf indication sur la feuille de route. Cette randonnée ne comporte pas de classement faisant intervenir directement ou indirectement comme élément d'appréciation la plus grande vitesse, une moyenne imposée, un horaire fixé à l'avance. Le non respect de ces consignes peut entraîner une exclusion sans remboursement des droits d'inscription. **Le livre de route est fourni à titre indicatif.**

PARTICIPANTS

Tout propriétaire d'un véhicule homologué en conformité avec la réglementation en vigueur ; 4x4, moto, quad ou SSV et d'un permis de conduire est autorisé à prendre le départ.

Tous les engagements et responsabilités seront solidaires du signataire de l'engagement.

ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux fautes commises par les participants et les dommages occasionnés aux propriétés privées par suite de sortie des chemins ou autres. Les dédommagements éventuels sont de la responsabilité des participants. Les participants et leurs passagers voyagent à leurs risques et périls.

ORGANISATION

Autos Vertes du Douaisis est une association "Loi de 1901" enregistrée à la Sous-préfecture de Douai. Ses randonnées sont soumises à la réglementation en cours, aux autorités préfectorales et quelques propriétaires privés. Elles sont encadrées par des véhicules d'organisation, disposant d'une liaison radio ou par téléphone, d'une assistance technique constante sur l'ensemble du parcours. Ces véhicules veillent au respect des sites, cultures, et propriétés privées. Ils peuvent mettre hors parcours tout véhicule roulant dans les champs ou dégradant les propriétés d'autrui. Une assurance "Responsabilité Civile Organisateur" est souscrite pour chaque manifestation.

VEHICULES

Tout véhicule non conforme au code de la route ne pourra prendre le départ (carte grise, vignette, assurance, plaque d'immatriculation, pneus et système d'échappement aux normes en vigueur).

Une vérification aura lieu au départ. Il est obligatoire de mettre des pneus tout-terrain et de prévoir un matériel adapté à ce type de conduite (corde, manilles, pelle, sangles)

Les participants s'engagent à respecter les dispositions du code de la route et les arrêtés locaux.

Autos Vertes du Douaisis se réserve le droit de supprimer ou de modifier un ou plusieurs tronçons de l'itinéraire pour des raisons de forces majeures et/ou de sécurité sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée par les participants. Ceux-ci seront prévenus dès que possible des éventuelles modifications.

ASSISTANCE DES VEHICULES

Les possibilités de ravitaillement carburant et réparation crevaison, en fonction des disponibilités locales, seront indiquées sur le livre de route. La prestation de service et la fourniture seront à la charge des participants.

En cas de non respect de ces équipements, compte tenu des difficultés du parcours et de la gêne occasionnée auprès des autres participants, Autos Vertes du Douaisis se verra dans l'obligation de refuser le départ et aucun remboursement ne pourra être effectué au contrevenant.

Règlement à rendre rempli avec votre inscription, gardez en une copie svp.

nom: prénom: signature:



RAID 59 2020

ADHESION OBLIGATOIRE POUR L'ANNEE 2020 PAR VEHICULE: 20€

JOINDRE UN CHEQUE de 20 € différent de celui de l'inscription.

NOM DE L'ADHERENT : _____ PRENOM _____
PROFESSION : _____ N° tél : _____ Portable : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ PAYS : _____
Désire participer à la randonnée touristique en tant qu'adhérent avec le véhicule suivant :

MARQUE : _____ TYPE : _____ ANNEE : _____ COULEUR : _____

IMMATRICULATION : _____ Email : _____

Joindre :

- ⇒ - **1** Le chèque de règlement.
- ⇒ - **2** Le chèque d'adhésion de 20€.
- ⇒ - **3** Le chèque CAUTION 2020 de 75€.

Votre règlement pour le raid complet:

Un véhicule avec deux personnes : 360 euros

Une moto, un quad ou ssv avec une personne : 200 euros

Personne supplémentaire(s) : 80 euros x =euros

Total =euros

Soit, l'intendance, les 2 petits déjeuner, les 2 repas du midi, celui du soir les vendredi et du samedi, les 2 couchages des vendredi et du samedi.

Je m'engage à respecter la loi et le code de la route ainsi que les consignes données par l'organisateur de la randonnée. Je reconnais participer en connaissance de causes à une randonnée touristique n'ayant aucune notion de vitesse ou de classement. J'ai pris connaissance du règlement de la randonnée et du règlement général que j'ai gardé en ma possession.

Lu et approuvé à le

Signature obligatoire:

⇒ **A RETOURNER à AVD 448 RUE DE LA ROSIERE 59147 HERRIN
avec votre règlement complet, aucune inscription sur place.
date limite: 29 OCTOBRE 2020**